



FEDERATION DES ENTREPRISES
DU COMMERCE
ET DE LA DISTRIBUTION

Communiqué de presse

Paris, le 11 janvier 2011

**Signature de l'accord portant sur les négociations salariales annuelles
dans le secteur du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire**

La Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution et les organisations syndicales CFE-CGC, CFDT, CFTC et FO ont signé, après la réunion paritaire qui s'est tenue le 8 décembre dernier, un accord portant sur les négociations salariales annuelles dans le secteur du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire. Seul le syndicat CGT n'est pas signataire de l'accord. Celui-ci entrera en vigueur dès que le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé aura procédé à son extension.

L'accord fixe, pour le premier niveau de salaire de la grille, un montant minimum de 9 euros brut de l'heure. **Le salaire minimum mensuel des salariés de la branche s'élèvera donc à 1 433 euros brut, soit 68 euros de plus que le SMIC** en raison du paiement, par toutes les entreprises de la branche, de temps de pause en plus du temps travaillé. Cette rémunération est versée sur 13 mois.

Les autres niveaux de salaire sont augmentés de l'ordre de 2,6% par rapport à 2009, date d'entrée en vigueur de la grille précédente. Cette augmentation est supérieure à l'inflation constatée depuis la précédente négociation, qui est de l'ordre de 1,8%.

Alors que les mesures adoptées dans le cadre du financement des retraites impliquent une augmentation très significative du coût de l'emploi peu qualifié, la signature de cet accord montre l'engagement de la profession pour le dialogue social.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 635 800 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.



Les enseignes de la distribution vous donnent rendez-vous sur le site

www.nous-changeons-avec-vous.com

Contact : Fabienne Prouvost (FCD) - Tél : 01 44 43 99 01 - Fax : 01 47 20 53 53 – prouvost@fecd.eu